

AUTO-EVALUATION ETABLISSEMENTS VNM

à réaliser par le directeur de l'établissement en début de période d'ouverture

Nom de l'établissement	
------------------------	--

Date de réalisation de l'auto-évaluation	
--	--

IDENTITE DE LA PERSONNE AYANT REALISE L'AUTO-EVALUATION

Nom	
Prénom	
Fonction	
Qualifications, titres, diplômes	
Contact téléphonique	
Contact e-mail	

FICHE D'IDENTITE DE L'ETABLISSEMENT

Nom	
Période d'ouverture (annuelle/saisonnière)	
Adresse d'implantation	
Code Postal et Commune	
N° téléphone	

LE PROPRIETAIRE

Dénomination	
Forme juridique ¹	
N° SIRET	
Adresse du siège social	
Code Postal et Commune du siège social	
Nom et prénom du représentant légal	
Fonction du représentant légal	
Contact téléphonique	
Contact e-mail	
Site internet, réseaux sociaux	

¹ Parmi : Association loi 1901, Association loi 1905 (association culturelle), commune, établissement public de coopération intercommunale (préciser), société à but lucratif (préciser SA, SARL, SASU, SAS, SNC°)

Consignes générales de remplissage :

- la case « oui » ne doit être cochée que quand le directeur a la certitude que le point de contrôle est maîtrisé ;
- en cas de doute ou de non réalisation d'un point de contrôle, la sincérité des déclarations impose de cocher « non ». La constatation d'une tentative de dissimulation porterait des suites potentielles plus lourdes pour la personne ayant renseigné le document ;
- les cases remarques peuvent être utilisées pour justifier d'éventuelles difficultés à répondre favorablement au point de contrôle visé ;
- la grille d'auto-évaluation est organisée en onglets thématiques ;
- pour les feuillets qui vous concernent, il faut nécessairement répondre par « oui » ou par « non » à chaque ligne, aucune ligne ne doit rester vierge de réponse.

Les différents onglets à renseigner:

Nom du feuillet
I- OBLIGATIONS ADMINISTRATIVES GENERALES
II- CARACTERISTIQUES DES LOCAUX
III- MATERIEL DE SECURITE
IV- LES GARANTIES D'ENCADREMENT DE TECHNIQUE ET DE SECURITE
V- MATERIEL DE SECOURS
VI- LUTTE CONTRE LES VIOLENCES DANS LE SPORT
VII- TRANSMISSION FICHE ACCIDENT GRAVE

I. OBLIGATIONS ADMINISTRATIVES GENERALES			
Point de contrôle	Oui	Non	Remarques
Obligations déclaratives			
Agrément AFMAR			
Attestation d'assurance en responsabilité civile du gestionnaire			
Les personnels positionnés sur l'équipement sont à jour de leur déclaration en préfecture (Carte professionnelle pour les éducateurs)*			
Tableau d'affichage complet et à jour :			
Assurance			
Diplômes			
Cartes professionnelles			
Attestation de stagiaires			
Règlement intérieur			
Affiches contre les violences dans le sport			
Numéro 119			
Agrément AFMAR			
Zone d'évolution des VNM			
Affichage Interdiction de fumer			
Possession d'exemplaires de la déclaration d'incident/accident grave et connaissance des événements à déclarer (art. R. 322-6 du code du sport)			

* Diplômes, carte professionnelles et assurances sont présents et affichés sur site pour le personnel salarié ainsi que pour les auto-entrepreneurs.

II. CARACTERISTIQUES DES LOCAUX			
Point de contrôle	Oui	Non	Remarques
L'établissement possède une autorisation municipale d'implantation sur le site			
Les vestiaires sont adaptés à la pratique			
L'établissement possède un atelier sur site?			
Les outils et matériaux sont mis sous clé?			
Présence d'extincteurs adaptés et vérifiés			
Carnet de contrat de déclaration préalable à l'initiation et la randonnée tenu à jour?			
Feuillets du contrat remis systématiquement au client			
Registre des VNM tenu à jour: immatriculation, puissance motrice, date d'entrée en activité et date de sortie d'activité.			
Le carburant est stocké sur site			
Le carburant est stocké en extérieur			
Le carburant est stocké en intérieur dans un local séparé ou une armoire spécifique			

III. MATERIEL DE SECURITE			
Point de contrôle	Oui	Non	Remarques
Les équipement de flottabilité sont aux normes CE et possèdent un moyen de repérage lumineux			
Les équipements de flottabilité sont testés et vérifiés			
Le registre des EPI (gilets) est tenu à jour			
Les équipements en néoprènes ont une épaisseur de 2 mm minimum			
Les équipements en néoprènes sont nettoyés après chaque utilisation			
Les équipements en néoprènes sont répertoriés dans un registre EPI.			
Les VNM ont un coupe circuit au poignet			
Les VNM possèdent un bout de remorquage			

IV. LES GARANTIES D'ENCADREMENT, DE TECHNIQUE ET DE SECURITE			
Point de contrôle	Oui	Non	Remarques
:			
La zone d'initiation principale est située à proximité de l'établissement			
La zone d'initiation principale permet au moniteur d'évaluer la capacité des clients à piloter un VNM avant leur départ en randonnée			
La zone d'initiation auxiliaire prévue en fonction d'impératifs liés soit aux conditions météo, soit à d'autres conditions particulières motivées			
Le choix des zones permet une surveillance appropriée aux supports et aux stagiaires			
L'emplacement du stockage des produits chimiques est fermé au public			
Les moyens de communication intérieure (VHF)			
Les moyens d'appel des secours extérieurs ligne filaire			
Port d'un gilet de couleur vive pour le moiteur portant l'inscription, moniteur VNM			
Briefing fait avant le départ			
Panneau schémas d'évolution en français et en anglais			

V. MATERIEL DE SECOURS			
Point de contrôle	Oui	Non	Remarques
Présence d'une trousse de secours			
Vérifier les dates de péremption			
Absence de médicaments			
Antiseptique			
Pansements			
Compresse			
Bande de gaze			
Sparadrap			
Sérum physiologique			
Une paire de ciseaux			
Une pince anti-écharde			
Une couverture isothermique			
Une paire de gants chirurgicaux à usage unique			
Un cahier des incidents ou accidents			

VI. LUTTE DES VIOLENCES DANS LE SPORT			
Point de contrôle	Oui	Non	Remarques
Affichage prévu à cet effet: signal sport			
Existence d'un référent "violence" dans votre structure			
Actes de violence recensés au sein de la structure			
Mise en place d'une procédure interne de gestion des violences			

VII. TRANSMISSION FICHE ACCIDENT GRAVE			
Point de contrôle	Oui	Non	Remarques
La fiche d'accident grave est remplie et visée par le gestionnaire de l'équipement			
La fiche d'accident grave est transmise au SDJES dans les 24h			

Fait à _____, le _____

Nom et prénom

Signature